Formations et tests reconnus comme équivalents au Test Institutionnel de Français (TIF) de l'Université de Sherbrooke

Aux fins de l'application de l'article 6.2.1 d) du *Règlement des études* (Règlement 2575-009)

Formations et tests	Établissements	Documents à joindre à la demande d'équivalence
Test de français écrit SEL-B ou SEL-F ou test UNIV-450 de la Télé-Université.	TÉLUQ – Institut Jacques-Couture	Fiche d'évaluation du test (SEL-B ou SEL-F: 60 % ou plus à chacune des parties) ou résultat de 60% ou plus au test UNIV-450.
Test de rendement en français écrit.	Centre d'évaluation du rendement en français écrit	Résultats officiels au test 1 et au test 2 (60 % ou plus).
Satisfaction à l'exigence de connaissance de la langue française (les cours FRAN1500 et FRAN1600 sont obligatoires pour satisfaire à l'exigence linguistique).	Université de Moncton (NB)	Attestation de la satisfaction à l'exigence de connaissance de la langue française.
Obtention du diplôme préparatoire en sciences de la santé (DSS).	Université Sainte-Anne (NE)	Présentation du diplôme.
Formation enrichie de compléments québécois du baccalauréat d'enseignement général français et obtention du diplôme.	Collège Stanislas ou Collège international Marie-de-France (Montréal)	Preuve de réussite du programme.

Notes :

1. La réussite du test de français international (TFI) ne permet pas de satisfaire à l'exigence relative à la langue française de l'Université de Sherbrooke.
2. La réussite du test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) ne permet pas de satisfaire à l'exigence relative à la langue française de l'Université de Sherbrooke.

Équivalence au Test Institutionnel de français (TIF) de l'Université de Sherbrooke pour les personnes provenant d'un autre établissement universitaire reconnu comme francophone

Les personnes étudiantes ayant satisfait à l'exigence relative à la connaissance du français auprès de l'un des établissements universitaires énumérés ci-dessous peuvent se voir reconnaître une équivalence au test institutionnel de français de l'Université de Sherbrooke, conformément aux articles 6.2.1 c) et d) du *Règlement des études* (Règlement 2575-009).

Pour être reconnue, cette satisfaction à l'exigence linguistique ne doit pas reposer sur la réussite d'un test international de français. La preuve de satisfaction peut être établie au moyen du relevé de notes ou d'une attestation délivrée par l'établissement confirmant que l'exigence de français a été satisfaite pour la diplomation.

Liste des établissements reconnus comme francophones par l'Université de Sherbrooke

Canada – Québec

École de technologie supérieure

École nationale d'administration publique

École Polytechnique Montréal

HEC Montréal

Institut national de la recherche scientifique

TÉLUQ

Université de Montréal

Université Laval

Université de Sherbrooke

Université du Québec

Université du Québec à Chicoutimi

Université du Québec à Montréal

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Trois-Rivières

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Université du Québec en Outaouais

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (uniquement pour les grades universitaires)

Canada – Autres provinces

Université de Moncton (NB)
Université Sainte-Anne (NE)